

Subvention ELENA dans le secteur énergétique (Banque européenne d'investissement)

La **Facilité ELENA (European Local Energy Assistance)** est mise en œuvre par la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre d'un accord avec la Commission européenne. ELENA a été créée en 2009 dans le cadre du programme « Intelligent Energy-Europe (IEE) II » et est actuellement financée par des fonds de l'UE du programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation.

ELENA pourrait être utilisée comme un moyen d'aider les États-membres à atteindre leurs objectifs d'efficacité énergétique dans le cadre de la stratégie « Union Énergie¹ ». Les projets soutenus par ELENA peuvent également aider les villes et les régions à améliorer la qualité de vie des citoyens européens en contribuant à la réduction de la consommation d'énergie.

La facilité fournit une **subvention** pour couvrir les coûts des services de développement de projet pour la préparation des programmes d'investissement éligibles. Les porteurs de projets énergétiques n'ont pas toujours le temps de préparer les programmes d'investissements durables en effectuant leur travail quotidien. ELENA met donc en place une équipe de conseillers experts locaux dédiés qui vise à soutenir et à accélérer la **mise en œuvre réussie** de ces investissements. Cela contribue à atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de l'UE en améliorant l'efficacité énergétique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, ainsi qu'en développant les transports urbains durables.

Pour bien préparer le projet de subvention, le porteur potentiel doit d'abord décider ce dont il a besoin pour concrétiser l'investissement (engager des collaborateurs, promouvoir l'idée auprès des investisseurs possibles, réaliser des audits énergétiques, répondre à des appels d'offres, effectuer des études et des plans d'affaires, calculer les aspects financiers et juridiques du projet, planifier la gestion de projet...) Ensuite, celui-ci doit décider ce qui se fera en interne et ce qui deviendra un projet ELENA.

ELENA fournit un soutien à **trois secteurs distincts** à orientation vers des projets énergétiques et l'approvisionnement urbain en environnement. À cette fin, trois enveloppes spécifiques sont disponibles avec des règles d'éligibilité légèrement différentes :

- a) **Énergie durable** : met l'accent sur l'efficacité énergétique générale et les énergies renouvelables intégrées aux bâtiments du patrimoine immobilier (infrastructures publiques et commerciales, éclairages publics, chauffage urbain, systèmes de refroidissement du quartier, etc.) ;
- b) **Résidentiel durable** : se concentre exclusivement sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables intégrées aux bâtiments résidentiels existants (rénovation des maisons individuelles, des logements sociaux) ;
- c) **Transport durable** : se concentre sur des projets innovants de transport urbain et de mobilité, entraînant des économies d'énergie et d'émissions (bus électriques, transport fluvial, stations de charge, carburants électriques et alternatifs, gestion globale du transport intelligent, etc.).

Qui sont les principaux **bénéficiaires** du financement ELENA ? Historiquement, c'est le secteur public (gouvernements centraux et régionaux, mais aussi, plus récemment, des entités privées : entreprises énergétiques, guichets uniques, associations des propriétaires, des entreprises, des logements sociaux,

¹ https://energy.ec.europa.eu/topics/energy-strategy/energy-union_en

banques et autres institutions de financement. La combinaison des participants pourrait être nombreuse et innovante.

ELENA couvre **jusqu'à 90 %** des coûts éligibles nécessaires pour préparer des programmes d'investissement à grande échelle (30 millions d'euros ou plus), avec le montant de la subvention variant entre **1 et 3 millions d'euros**. Le soutien est **conditionné** par les investissements mobilisés, ce qui signifie que le demandeur doit mettre en œuvre un programme d'investissement proportionnel à la subvention ELENA reçue. Pour 1 euro de la subvention, EIB s'attend à ce que le projet reçoive 10 euros d'investissement mobilisé dans le transport et le résidentiel durables, et 20 euros dans l'énergie durable.

La facilité vise à soutenir les actions des parties prenantes publiques et privées au niveau local, régional et national, afin de stimuler une utilisation plus large et une adoption sur le marché de **solutions innovantes**, y compris des technologies, des processus, des produits, des politiques, des modèles organisationnels et des pratiques. **L'innovation** est le critère clé de l'éligibilité du projet pour le financement ELENA. Son objectif est d'accélérer les investissements en augmentant le niveau d'expérience et d'expertise locaux, tout en facilitant le financement et en aidant à surmonter les obstacles existants à l'investissement. De nouveaux modèles de financement sont donc particulièrement bienvenus, comme de nouvelles formules d'approvisionnement, des partenariats virtuels, ou ceux impliquant de nouvelles technologies.

Un autre critère d'éligibilité important est que le projet doit être réalisé **dans les 3 ans** suivant l'obtention de la subvention ELENA (**4 ans** pour les projets transport).

Concrètement, ELENA procède, d'abord, avec les vérifications de base du projet, le portefeuille d'investissements clairement défini étant une des conditions. A ce stade, les porteurs de projet sont invités à répondre à des **questions** suivantes : quelles sont les parties prenantes du projet, comment leur approbation sera obtenue, quels seront les livrables, quelles préparations seront nécessaires pour livrer le projet, etc.

Si le projet est retenu pour le financement, la facilité travaille avec les porteurs de projet sur la préparation de la proposition (mise en place d'une équipe dédiée, embauche du personnel manquant : auditeurs énergétiques, conseillers juridiques, vérification de la faisabilité du programme, élaboration du concept auprès de la Commission européenne...) Ce que le financement ne couvre pas est l'achat du matériel (équipement, transport...)

Depuis 2009, ELENA a investi 9 milliards d'euros de subventions dans de divers projets relevant du secteur énergétique. Son atout est que le programme est ouvert tout au long de l'année, contrairement à d'autres subventions. Il n'y a pas de priorités entre les projets, le principe « premier arrivé – premier servi » est à la base des actions financières d'ELENA. Le programme est donc entièrement axé sur la demande locale.

Témoignages des projets financés par ELENA en Belgique

Mohamed Ridouani, bourgmestre de Louvain : Leuven2030 <https://www.leuven2030.be/>

Le projet en question illustre un nouveau modèle de gouvernance impliquant diverses parties prenantes telles que des ONG, des citoyens, des entreprises... avec un objectif commun, une responsabilité partagée, une fusion des efforts et des budgets, etc. Vingt-quatre partenaires ont investi 50 millions d'euros pour rénover cent bâtiments de la ville, à la suite d'une analyse démontrant que 60% des émissions de CO2 de la ville proviennent des bâtiments. ELENA a également apporté son expertise et a donné une crédibilité supplémentaire à cette approche tant au niveau local qu'europpéen, motivant les partenaires à se joindre au projet. En particulier, ELENA a rassemblé l'expertise nécessaire pour gérer les installations dans de petites entités qui ne disposent pas des mêmes ressources, comme les universités, par exemple. Après ELENA, le cadre de travail reste en place et 30 nouveaux programmes

ont été définis pour l'horizon 2040. Cet exemple peut encourager davantage de villes et régions en Europe à utiliser la facilité ELENA.

Tina van Lierde : Het Vlaams Energiebedrijf (VEB) <https://www.veb.be/>

Il s'agit d'un projet d'efficacité énergétique dans le secteur public de Flandre et de Bruxelles, via un guichet unique offrant des services de soutien au secteur public flamand pour atteindre les objectifs climatiques 2030 via des contrats-cadres. VEB a sollicité la facilité ELENA pour accroître l'impact et élargir la portée du projet, mobilisant ainsi 99 millions d'euros supplémentaires pour plus de 300 projets. Les fonds obtenus via ELENA, 3 millions d'euros pour des investissements très spécifiques, ont été réutilisés par VEB pour obtenir des réductions et inciter financièrement les investisseurs, croître en interne, recourir à une expertise externe, élargir les services des études à la mise en œuvre et supprimer les barrières du marché. ELENA a également apporté la crédibilité politique nécessaire, une confiance chez les clients et a facilité les accords-cadres avec des sociétés d'ingénierie.

Mohammed Amer, Renowatt <https://renowatt.be/fr/>

Renowatt est une mission déléguée du gouvernement wallon initialement co-financée par la BEI. C'est un guichet unique de consultation gratuite pour la région wallonne, accompagnant les autorités locales dans la gestion de contrats de performance énergétique. La demande de fonds ELENA a été effectuée pour la période 2014-2018, une deuxième phase a eu lieu entre 2018 et 2022, et le service est désormais entièrement intégré par le gouvernement wallon. L'investissement ELENA a élargi la portée de la mission, libérant le fardeau de la recherche de financements initiaux. L'innovation offerte par Renowatt et appréciée par ELENA réside dans les études qualitatives de l'ambiance intérieure énergétique et technique, orientées client.

Pour plus d'information :

ELENA page web : <https://www.eib.org/en/products/advisory-services/elena/index.htm>

FAQ ELENA : https://www.eib.org/attachments/documents/elena_faq_en_20220216.pdf

Exemple de projets sélectionnés en Belgique :

<https://www.eib.org/en/projects/all/index.htm?q=belgium&sortColumn=statusDate&sortDir=desc&pageNumber=0&itemPerPage=25&pageable=true&language=EN&defaultLanguage=EN=&or=true&yearFrom=&yearTo=&orStatus=true&orRegions=true&orCountries=true&orSectors=true>